

## Ch. 7 – Idéal démocratique et inégalités

**Notions essentielles** et complémentaires : **société démocratique, justice sociale, équité**, incitations, méritocratie, exploitation.

### **Mécanismes à savoir expliquer :**

Les relations entre égalité des droits, égalité des chances et égalité des situations  
Les rapports entre justice sociale et inégalités  
Les différentes conceptions des inégalités  
Les relations entre égalité et équité

### **L'essentiel à retenir**

#### **Idéal égalitaire et inégalités**

##### **a) Idéal égalitaire**

Les sociétés modernes au sens de Tocqueville sont caractérisées par le processus d'**égalisation des conditions** c'est-à-dire marquées par une égalisation des droits individuels, une **égalité des chances** d'accès aux positions sociales et une plus grande mobilité sociale. Les sociétés démocratiques ne sont plus stratifiées par des hiérarchies de droit, naturel ou divin mais par des hiérarchies de fait. Cet idéal égalitaire qui trouve ses fondements dans **l'égalité des droits** et l'abolition des privilèges au moment de la révolution de 1789, se trouve aujourd'hui confronté à la réalité contemporaine symbolisée par des **inégalités économiques et sociales** persistantes et une recherche inaboutie de l'égalité des chances. La difficulté étant évidemment que les différentes formes d'égalité (des droits, des chances et des positions) ne sont pas forcément compatibles entre elles.

##### **b) Les inégalités : stimulant ou frein à la croissance ?**

Les inégalités peuvent être considérées selon les auteurs soit comme un stimulant à la croissance, soit comme un frein. Ainsi, une société dans laquelle une politique de **redistribution des revenus** serait trop développée pourrait conduire à désinciter les travailleurs de produire davantage et donc à ralentir la croissance. Dans cette conception, les inégalités apparaissent ainsi comme un stimulant à l'activité économique. Mais, à contrario, un tel système de protection sociale peut être considéré comme un facteur de confiance et favorise la prise de risque, l'innovation et in fine la croissance économique. Ainsi, lutter contre les inégalités peut être justifié ou pas. En effet, un faible degré d'**inégalités** (par la mise en œuvre d'un système de redistribution verticale des revenus ou une politique d'éducation développée) peut aussi conduire à améliorer le niveau de vie des catégories les plus modestes et ainsi améliorer la **productivité** et la croissance à long terme du pays considéré (comme les pays scandinaves le montrent).

#### **Inégalités et justice sociale**

##### **a) Les inégalités : compatibles avec l'idéal égalitaire?**

Les inégalités de position peuvent être qualifiées de justes lorsqu'elles découlent d'une différence d'efforts ou de mérites. Dans un système **méritocratique**, les inégalités existent et sont basées sur les mérites individuels de chacun. Cependant, il est à noter que le mérite est difficilement mesurable d'une part et d'autre part que cette logique est tenable à condition que **l'égalité des chances** soit remplie. Par conséquent, les inégalités réelles ne reposent pas forcément sur des fondements justes. En outre, un

auteur comme John Rawls met en avant le concept d'**équité**, selon lequel les inégalités justes sont celles qui permettent d'améliorer le sort des plus défavorisés. Cette conception de la justice sociale ouvre la porte à des pratiques « d'affirmative action » ou « discrimination positive ».

**b) La mise en œuvre du principe d'équité**

Ainsi, pour mettre en place le principe d'équité, cela revient à mettre en œuvre des actions visant à compenser des **inégalités de position** en permettant une **égalité des chances** réelle et aboutit ainsi à mener des politiques de discriminations positives. Ce type de politiques, visant à favoriser certains individus (sur des critères ethniques aux Etats-Unis ou sociaux en France) par la mise en place de quotas ou de bourses peut rentrer en conflit avec le principe d'égalité des droits. De plus, le choix du critère retenu (ethnique par exemple) peut rentrer en conflit avec les **principes républicains** qui ne reconnaissent dans les individus que des citoyens libres et égaux en droits et nient la dimension ethnique de l'individu. Ainsi, en France, les critères retenus sont souvent d'ordre socio-économique (revenus, ...) ou renvoient également à la dimension géographique (par exemple, un lycée situé en ZEP aura plus de moyens qu'un lycée de centre-ville au public scolaire favorisé). Par contre, l'effet pervers de ce type de politique est qu'elle risque de déboucher sur la stigmatisation d'une zone géographique et de ses habitants.

**Ne pas confondre :**

Egalité des droits, des chances et des positions

Egalité et équité

**Sujet possible pour ce chapitre :**

1/ Après avoir montré que l'égalité des chances est un objectif des pouvoirs publics dans les sociétés démocratiques, vous vous interrogerez sur les limites de leur action.